

Les élus excédés suite à l'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle !



*Manifestation des élus franciliens le 9 mai dernier devant le Ministère de la Transition Ecologique
Crédit : Benoit Derouet / Alternatiba Paris*

Le 20 juin 2023

L'Etat vient d'approuver par arrêté inter-préfectoral le 8 juin dernier - rendu public en catimini le 15 juin sur le site de la Préfecture du Val d'Oise - le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Cette décision incompréhensible, prise dans la plus grande confidentialité au moment où les plus grands constructeurs aériens annoncent au salon du Bourget le doublement des flottes d'avions à horizon 2040, démontre un mépris vis-à-vis des nombreux élus opposés à ce PPBE et constitue un recul pour la santé des franciliens comme pour la préservation de leur environnement.

En effet, en mars 2022, les collectivités (parmi lesquelles la Métropole du Grand Paris) ainsi que de nombreuses associations et citoyens se sont massivement exprimés contre ce PPBE et ont fait part de leurs inquiétudes dans le cadre de la consultation publique vis-à-vis de la santé et du climat. Plus de 1500 contributions ont été déposées dans les Préfectures concernées, dont une quarantaine de délibérations de collectivités locales.

Plus de 300 élus ont demandé au mois de mai des mesures plus ambitieuses (plafonnement et couvre-feu) au travers d'un courrier à l'attention du Ministre des Transports Clément Beaune.

Malgré nos demandes et avertissements, le PPBE n'est pas à la hauteur des engagements nécessaires pour protéger la santé des franciliennes et des franciliens. Il ne contient aucune mesure concrète pour faire baisser le bruit. Pire, une hypothèse de trafic à 680 000 mouvements/an contre 500 000 enregistrés en 2019 y est même inscrite, ce qui correspondrait à une augmentation du trafic de 35% totalement incompatible avec les enjeux en matière de réduction des nuisances.

Le 9 mai dernier, devant le Ministère des transports, une cinquantaine d'élus franciliens ont adopté symboliquement une délibération pour demander **le plafonnement avec réduction de trafic des aéroports franciliens** (Paris-CDG, Paris-Orly et Paris-Le Bourget) ainsi que l'instauration d'**un couvre-feu de 22h à 6h**, seules mesures à même de répondre aux demandes répétées des habitants de nos villes et à la nécessité de protéger leur santé. Cette annonce constitue donc un recul inacceptable et témoigne de l'insuffisante prise en compte de la santé et de la qualité de vie des populations impactées par l'activité aéroportuaire. Nous rappelons que le bruit n'est pas une gêne mais une atteinte grave à la santé, comme le démontrent de nombreuses études (Bruitparif, DEBAT...).

Le gouvernement, en la personne de Clément Beaune, Ministre délégué aux transports, doit enfin prendre la mesure de cette réalité et du **quotidien des franciliens, sacrifiés sur l'autel de la croissance du trafic aérien, et mettre en place un plafonnement et un couvre-feu**, seules mesures permettant de protéger nos concitoyens. Leur voix doit être entendue !

Contacts Presse :

- C.E.C.C.T4 Collectif d'Elus pour la réduction des nuisances aériennes

Alain Chabanel adjoint au Maire de Deuil-la-Barre 06 81 60 83 31

Eugénie Ponthier adjointe au Maire d'Epinau-sur-Seine 06 75 75 15 03

- C.S.N.A. Collectif Santé Nuisances Aériennes

Jean-Pierre Enjalbert Maire honoraire de Saint-Prix 06 09 01 42 15

- DRAPO Association de défense des riverains de l'aéroport d'Orly

Gérard Bouthier Conseiller Municipal Délégué de Yerres 06 80 67 31 67

- Ville et Aéroport

Julien Delannay Chargé de mission de l'association d'élus 06 29 14 27 09